

Adoption des projets de règlements dans le cadre de la refonte réglementaire
d'urbanisme

Une planification urbaine durable

Brossard, le 18 mai 2016 – Le conseil municipal de la Ville de Brossard a procédé, lors de son assemblée publique tenue le 17 mai, à l'adoption du projet de Plan d'urbanisme (PU) et de ses règlements afférents dans le cadre de la refonte réglementaire d'urbanisme. Initié il y a quatre ans, cette révision franchit une nouvelle étape en vue de l'édification d'une planification urbaine durable.

Rappelons que la révision de ces outils de planification par la Ville de Brossard doit être conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil (SAD).

Ce projet de refonte réglementaire d'urbanisme est issu d'une large démarche de planification participative. « La population brossardoise, des organismes et le milieu commercial et institutionnel ont collaboré activement, par un dialogue continu, à la définition et à l'orientation de cette vision d'avenir en matière d'aménagement et de développement du territoire », a déclaré le maire de Brossard, Paul Leduc.

Prenant appui sur quatre axes principaux de développement, qui vont de l'engagement à offrir un milieu de vie de qualité et durable en passant par la protection et la mise en valeur de l'environnement, par l'émergence de réseaux de transport performants et structurants ainsi que par l'optimisation du potentiel de développement économique, cette réglementation revisitée contribuera à l'émergence d'une ville renouvelée en matière d'aménagement urbain et de transport actif et collectif. Les atouts de Brossard sont multiples et les citoyens auront à nouveau l'occasion de contribuer à redéfinir l'avenir de leur ville lors des consultations publiques qui se tiendront le 13 juin prochain, au centre socioculturel de Brossard.

« Brossard ne cesse de se transformer afin de toujours mieux répondre aux besoins de ses citoyens. Grâce à cette nouvelle réglementation, de nombreux projets viendront consolider notre position de leader en termes d'urbanisme durable et responsable », de conclure M. Leduc.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311